

Belgique : quand on légalise l'avortement, on en veut toujours plus

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 26 mars 2010

Vous vous rappelez qu'en France, les délais de l'avortement légal ont été allongés de 10 à 12 semaines de gestation pour aligner la loi sur ce qui se fait en Europe, et pour éviter les voyages à l'étranger pour les milliers de femmes qui avaient « besoin » d'avortements hors délais ? On parlait de 5.000 femmes par an – et à vrai dire, on parle toujours de 5.000 femmes par an qui aujourd'hui ont « besoin » d'avorter au-delà du nouveau délai.

Eh bien, en Belgique, où le délai légal est déjà fixé à 12 semaines de gestation, voilà que la vice-ministre et ministre de la Santé, Laurette Onkelinx, propose de réaménager ces délais. C'est sa manière à elle de fêter les 20 ans de la loi d'avortement Lallemand-Michielsen votée le 3 avril 1990. Elle s'exprimait au cours d'une rencontre-débat du PS belge au Parlement. *La Libre Belgique* [rapporte](#) l'événement.

15 avortements pour 1.000 naissances ne suffisent pas. Le délai des 12 semaines est « peut-être un peu court pour certaines femmes qui n'habitent pas dans les grands centres, qui sont isolées, qui n'ont pas accès à l'information et s'y prennent trop tard quand elles se rendent compte qu'elles sont enceintes », a dit Onkelinx. « Il faut oser mener la réflexion sur le sujet », a-t-elle dit.

Il s'agit d'éviter qu'un millier de femmes se rendent à l'étranger chaque année pour y avorter (vieux refrain). Et peut-être – si le PS se décide à présenter un projet de loi – d'« aligner » les délais vers la limite déjà en cours au Royaume-Uni (24 semaines), aux Pays-Bas (22 semaines) ou en Suède (18 semaines) cités lors de la rencontre par le sénateur socialiste Monfils.

© [leblogdejeannesmits](#).